

pec  
annule et Remplace  
3.devis

CASABLANCA, Le 30 septembre 2022

LB CASALAB PALMIER  
50 RUE AL MORTADA PALMIER  
CASA, 20000  
MAROC

**Objet : PRISE EN CHARGE TOTALE**

**Identifiant adhérent : 08326\_1965-06-19\_LOTFI**

**N/REF : 20222720017660**

**Adhérent : DRIOUECH LOTFI**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que nous prenons en charge les frais de soins de SELMA DRIOUECH.

Nous vous prions de noter que cette prise en charge est valable à concurrence du montant total de\* **12313.40 MAD**

Validité de prise en charge : du 29-09-2022 au 29-12-2022.

Pour le règlement de votre facture, nous vous prions de bien vouloir l'adresser jointe au double de la présente à la MUPRAS :

**Center d'affaire Allal Benabdellah. 49, Angle Rue Allal Benabdellah et Rue Mohammed Fakir  
6ème Etage. Casablanca.**

Nous vous remercions d'avance pour l'aide et l'assistance que vous apporterez à SELMA DRIOUECH.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de nos sincères salutations.



**CONDITIONS ET MODALITÉS :**

Le règlement des factures relatives aux prises en charge est soumis aux conditions suivantes :

- La facture doit être nominative et conforme aux informations indiquées sur la prise en charge.
- Toute facture doit être accompagnée :
  - ✓ D'une copie de la présente prise en charge,
  - ✓ Des notes d'honoraires des praticiens,
  - ✓ Du compte rendu et des justificatifs des actes pratiqués,
  - ✓ Du détail de la pharmacie, radiologie et biologie (sous pli fermé).
- Toute facture doit être obligatoirement signée par notre adhérent.
- **Toute facture doit comporter l'IF, l'ICE et le RIB (24 chiffres) du prestataire.**

\* Pour information, la part adhérent : **2462.68 MAD**